

ANNEXE II

Modèle de panneau destiné à signaler la (les) zone(s) de prévention.

← Min 0,57 m →	
 REGION WALLONNE Zone de prévention d'une (de) prise(s) d'eau souterraine (activités règlementées) RÉGION WALLONNE	Cadre réservé au(x) titulaire(s) du (des) permis d'environnement portant sur la (les) prise(s) d'eau (facultatif) 1. Nom(s) du (des) titulaire(s), de (des) l'exploitant(s) 2. Sigle(s) de la (des) société(s) 3. Numéro(s) de référence de la (des) prise(s) d'eau
EN CAS D'ACCIDENT, PREVENIR: 1. «Nom(s) du (des) titulaire(s) du (des) permis d'environnement portant sur la (les) prise(s) d'eau »: « n° de téléphone de la personne à contacter » 2. REGION WALLONNE - S.O.S. POLLUTION: 070/23.30.01 3. La Protection Civile: Service 100	→
← Min 0,7 m →	

NB : les plans de détail sont consultables à l'administration.